

Réunion du : 15 février 2024 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 21

Présidence : M. Alain BUCHETON.

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS

1 – FOOT A 11

1.1. Demandes de modifications de rencontres.

Coupe U18 Principale - Match N° 51499.1 US La Charité 1 / CS Corbigny 1 du 17 février.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour jouer cette rencontre à 16h00.**

Demande acceptée.

Coupe U15 Principale - Match N° 51493.1 CS Corbigny 1 / E. ESN 58-Chantenay 1 du 17 février.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour inverser cette rencontre.**

Celle-ci aura donc lieu sur le terrain de St Germain à 10h30.

Demande acceptée.

Coupe U15 Principale - Match N° 51496.1 UCS Cosne 1 / AS Charrin 1 du 17 février.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs **pour avancer cette rencontre à 13h00.**

Demande acceptée.

Le Président,
Alain BUCHETON.



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.